

PUBLIÉ LE 14/06/2022 - MIS À JOUR LE 01/06/2026

Attention aux appels et courriels frauduleux usurpant le nom de l'ANSM

VIE DE L'AGENCE - PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

L'Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met en garde les usagers contre des appels téléphoniques et l'envoi de courriels frauduleux (phishing). Nous vous appelons à la vigilance dans la détection de ce type de messages et recommandons vivement de ne surtout pas y donner suite.

Des démarchages frauduleux par téléphone usurpant le nom de l'ANSM nous ont été récemment rapportés, tandis que des courriels ou appels téléphoniques s'approprient régulièrement l'identité de l'ANSM dans le but de pousser les usagers à communiquer des informations personnelles (numéro de sécurité sociale, mots de passe, données bancaires...). **Il s'agit de tentatives d'escroquerie et d'utilisation à des fins frauduleuses**. Les risques d'usurpation d'identité sont importants et peuvent toucher différents services en cas de transmission des informations (impôts, Assurance Maladie, etc.).

Aussi, nous invitons toute personne destinataire de ce type de message à être vigilante et à ne communiquer aucune information personnelle par messagerie ou téléphone.

Comment reconnaitre les appels et mails frauduleux ?

- Lorsque l'Agence vous contacte par téléphone, c'est en réponse à une sollicitation que vous nous avez adressée. Pour vous répondre, nous privilégierons l'envoi d'un courriel avec une adresse mail se terminant par : « @ansm.sante.fr ».
- Que ce soit par téléphone ou par mail, l'Agence ne vous demandera que les informations nécessaires au traitement de votre demande et ne vous demandera jamais votre numéro de sécurité sociale ni vos coordonnées bancaires.

En cas de doute sur l'authenticité d'un appel ou d'un message qui semble provenir de l'ANSM, ne répondez pas, ne donnez pas suite. Nous vous invitons à nous en informer via le formulaire de contact « Guichet usager » disponible en bas de page à l'adresse suivante : https://ansm.sante.fr/contact.

Vous pouvez également signaler tout contenu illicite sur le portail gouvernemental officiel PHAROS : Internet-signalement.gouv.fr.

Nous vous rappelons par ailleurs que seul le 01.55.87.30.00 (accueil) permet de joindre l'Agence par téléphone.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 01/06/2026

Alerte : des appels frauduleux usurpent le nom de l’ANSM

SURVEILLANCE
CONTRÔLES